

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

**PERSONNEL
COMMUNAL**

**MODIFICATION
DU TABLEAU
DES EFFECTIFS**

**FIXATION
DES TAUX
CONCERNANT
LES
AVANCEMENTS
DE GRADE**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCACTION C.M.
EN DATE DU :

08/12/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

08/12/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

16/12/2022

PAR PUBLICATION
LE :

16/12/2022

N° 2022/42

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, CITERNE, DUVAL, ESCAX, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, ROUSSEAU, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Mr CLARES

Procurations : Mme BLANQUER à Mme CITERNE, Mme BOURBON à Mr SCHNEIDER, Mr CADENEL à Mme MIGUEL, Mme ETHEVE à Mme LECLAIR, Mr PIVA à Mme MOUCHET, Mme TAFFOREAU à Mr LECINA.

Secrétaire de Séance : Mr FILLAQUIER Frédéric

Monsieur le Maire présente,

VU l'article L.522-27 du C.G.C.T.,

VU l'avis du Comité Technique en date du 29/11/2022,

Conformément aux dispositions règlementaires concernant les ratios d'avancements de grade dans la collectivité, il convient à chaque assemblée délibérante de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires en situation d'être promu.

De ce fait, il y lieu de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade comme suit :

CADRES D'EMPLOI	TAUX EN POURCENTAGE
Adjoints Techniques	100%
Agents de Maîtrise	100%
Techniciens	100%
Adjoints Administratifs	100%
Rédacteurs	100%
Attachés	100%
Adjoints du Patrimoine	100%
Assistants de Conservation du Patrimoine	100%
Agents de Police Municipale	100%
Chef de Service de Police Municipale	100%

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré par :

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- VALIDE les taux proposés pour les avancements des grades définis ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits,

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Thierry LECINA**

Mr le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Date du jour de signature par Mr le Maire : 16/12/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 011-211102728-20221214-DEL2022_42-DE

